

# La mystification des faux LOUPS

*Le loup est protégé à condition qu'il soit un loup. Les hybrides ne le sont pas. D'où une stratégie des proloup pour protéger aussi les hybrides*

**L**UIGI Boitani, biologiste et acteur majeur de la protection du loup en Europe, dit avoir repéré une portée d'hybrides en 1976 dans les Alpes italiennes. Il a signalé le danger d'hybridation, mais personne ne l'a écouté (autorités, parcs, associations). Ni même les généticiens de l'Institut supérieur pour la protection et la recherche environnementale qui avaient le risque d'introduction des gènes des hybrides se propagant au sein de la population loupine. Or aujourd'hui, c'est un fait avéré : le phénomène ne fait que s'accélérer et, toujours selon Boitani, a même explosé durant les trente dernières années.

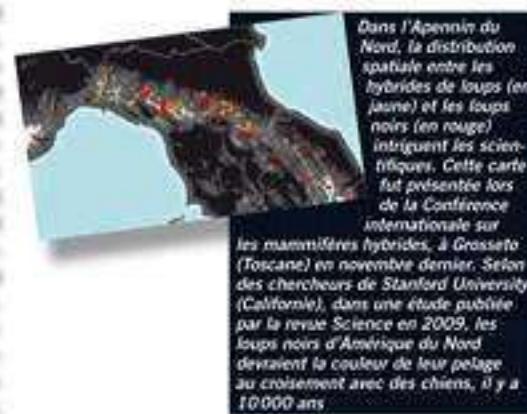
Au lancement du programme de conservation du loup italien, il restait une centaine d'individus, isolés. Ensuite, en gagnant d'autres territoires, toujours plus proches des activités humaines et dans un contexte comptant de nombreux chiens errants ou vagabondant, le prédateur s'est hybridé. L'hybridation est totalement liée aux conditions du retour du loup, elle y a même contribué dans le départ.

En Europe, le phénomène est aussi observé en Bulgarie, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Serbie et en Scandinavie.



L'affiche du programme finance par l'Union européenne pour sensibiliser l'opinion au risque que représentent les chiens errants au regard de la conservation du loup

Pas d'hybrides de loups italiens en France, c'est curieux



demandes à l'échelle du pays en sensibilisant toutes les photos de loups anomales pour faire correspondre un phénotype animal à une confirmation d'hybridation génétique.

Dans les grandes lignes, Ibwolf définit à cinq objectifs :

- diminuer le nombre de chiens errants, les refaire, les mettre en chenil,
- sensibiliser le public sur le malice que sont les hybrides et les chiens errants pour le loup;
- déterminer des lignes directrices pour contrer le problème à long terme;
- dévoiler des lieux où les hybrides capturés seront enfermés et visibles du public;
- créer un réseau pour réduire l'incertitude où il y a présence d'hybrides.

Ibwolf s'oriente au renforcement des loups des Apénines, qui sont de manière constante des indicateurs pour signaler les anomalies anomales. Ils sont toutefois menacés par l'hyper-prévation des chasseurs de l'Apennin moyen, deux loups de loup gris et noir. Le loup entièrement noir est aujourd'hui reconnu hybride. Pourtant, il n'y a pas si longtemps, il était un pur loup dont la couleur s'expliquait par une variation de mélanisme naturelle et très rare. Enfin, le Wolf Apennine Center, dans le Parc de l'Apennin toscano-émilian, a lancé un observatoire national des hybrides. Il australien une base de

## Des animaux dangereux

Si on peut lui accorder quelque crédit pour réduire à terme le nombre de chiens errants, en assurant leurs partenariats pour un contrôle plus strict, pour ce qui est de réduire les hybrides de la nature, c'est une autre histoire. Dans cette zone, où il est clairement dit qu'il est impossible de tous les refaire ou leur montrer, Ibwolf affiche un tableau de chasse en trois ans. Deux adultes et une portée de dix petits capturés par l'équipe de Boitani en mai dernier (ceux ont survécu et sont dans un centre spécialisé). Capture maladroit, pratiquement pour afficher quelque résultat, étant donné que les critiques envers l'efficacité d'Ibwolf gagnent du terrain, y compris chez les défenseurs du loup. Certains estiment qu'il faut arrêter de tergiverser et choisir de tuer les canidés dont les signes

d'hybridation sont suffisamment évidents que des analyses génétiques procèdent du piégeage, sans compter l'argent jeté par les fondations. En outre, il s'agit d'animaux dangereux, appartenant à la faune sauvage, ne pouvant être donnés en adoption.

En novembre, la Ligue italienne pour la défense du loup a ainsi publiquement fait part de son scepticisme envers Ibwolf, dénonçant un projet coûteux et peu transparent. Elle a demandé l'accès aux documents administratifs.

## NON à géométrie variable

Autre alternative : le projet de modifier la Convention de Berne pour accorder à l'hybride le même niveau de protection qu'au loup, présenté en décembre à Strasbourg, à l'institution du lobe Ibpophile. La mobilisation d'éleveurs français de la Confédération paysanne, appuyée par l'eurodéputé vert José Bové, a permis que le texte initial soit un peu modifié.

La recommandation 173 adoptée le 5 décembre ne dit plus clairement qu'il faut protéger les hybrides. Elle demande aux parties de promouvoir leur repérage, de veiller à leur élévation sous contrôle du gérant, uniquement après confirmation par des agents d'Etat ou des scientifiques qu'il s'agit bien d'hybrides, d'adopter des mesures nécessaires pour éviter que des loups soient tués intentionnellement ou par erreur comme étant des hybrides.

En septembre dernier, deux chasseurs découvraient dans le massif de Castellina Marittima (province de Pise, Toscane) un hybride de loup mal en point. Dans le cadre du projet Life Ibwolf, l'animal, victime d'un empoisonnement, fut soigné puis placé dans un centre de sauvegarde de la faune sauvage géré par le WWF.



## Le mystère français

La version officielle de la présence du loup en France depuis la fin des années 1980 est celle de la venue naturelle d'individus en provenance d'Italie. Il semblerait donc que cette colonisation ne concerne que des loups pure race puisqu'il n'existe pas d'hybrides de loup en France, au contraire de l'Italie. Le protocole scientifique qui encadre les analyses génétiques d'indice de présence du loup en France épouse le mystère : il ne prévoit pas de tests permettant d'évaluer la porosité génétique des indices examinés.



Dépouille d'un des « black wolves » italien. Photo extraite d'un rapport de Luigi Boitani, maître d'œuvre du programme Life Ibwolf sur la gestion des hybrides

ont-ils signé un accord pour utiliser la profession de capture-châtiment des hybrides établie en Toscane ? Au cas où un animal aurait eu le luxe de changer de cou, cette collaboration fait partie du programme.

Comment sera appliquée cette recommandation contreignant ? Ne verrait-elle pas à échapper les éleveurs français autorisés, depuis l'été dernier et dans des conditions bien difficiles, à participer aux tirs des loups ? s'interrogeait *Plaies de la Chasse* un peu plus tôt. Les tirs de défense sont-ils limités ou empêchés pour effectuer d'abord des analyses génétiques ? Avec une kyrielle d'interveillants officiels et associatifs débarquant sur place. Et quelle base de données 40% sera de référence ?

Utilisant une affirmation de Boitani issue d'un livre écrit en 2003, les protégés français souhaitent qu'il n'existe aucun cas d'hybridation dans les Apénines. Les mêmes, utilisant l'habitude d'affirmer que nombre de prédatations d'ovins attribuées aux loups sont dues à des chiens errants présents sur le même territoire. Or la coexistence est largement à l'hybridation.

Mais s'il n'y a pas d'hybrides dans les Alpes, pourquoi leur présence est-elle totalement prise en compte dans les termes de l'Arb (réglage limitant la consommation du loup dans l'arc alpin) ? Pourquoi certains et surtout

les défenseurs du loup, mais surtout

les défenseurs de l'écologie, sont-ils

aussi convaincus que les loups

soient en voie de disparition ?

Autant ? Pour concilier une définition biologique stricte avec un cadre réglementaire, la protection liale était commencée. La complexité de cette définition offre une marge de manœuvre à ceux qui ne veulent surtout pas que l'expansion rapide du prédateur soit remise en question, ni qu'elle devienne impunie. Une explication concernant des hybrides « acceptables » qui portent le nom de loup. Mais alors